

09 juil 2021 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 9 juillet 2021

Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

La loi du 22 juillet 1985 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire transpose en droit belge la Convention sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire. Le Protocole du 12 février 2004 modifiant cette Convention étendra automatiquement, le 1er janvier 2022, le champ d'application de cette dernière aux dommages nucléaires subis sur le territoire d'États non contractants qui, au moment de l'accident nucléaire, n'ont pas d'installation nucléaire sur leur territoire.

L'article 2 de la loi du 22 juillet 1985 soumet cependant, en droit belge, cette extension territoriale du champ d'application à l'adoption d'un arrêté royal désignant les Etats concernés. L'avant-projet vise à supprimer cette délégation au Roi afin de permettre sans ambiguïté d'étendre, dès le 1er janvier 2022, le champ d'application de la loi belge aux dommages nucléaires subis sur le territoire d'États non contractants qui, au moment de l'accident nucléaire, n'ont pas d'installation nucléaire sur leur territoire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant l'article 2 de la loi du 22 juillet 1985 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be